

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE de RANSPACH

ARRETE N° ARM2024-07-31/16

**Portant réglementation temporaire de la circulation sur la R.D.1066
pour cause de TRAVAUX D'ENROBÉ**

Nous, Maire de la Commune de RANSPACH,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et plus particulièrement ses articles L2542-1 et suivants et L.2212-2 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT les travaux d'enrobés qui auront lieu entre le 19 août 2024 à 20h00 au 24 août 2024 à 06h00 sur la R.D. 1066 ;

CONSIDERANT que ces travaux d'enrobés vont occasionner une gêne et entraver la circulation sur la R.D. 1066, nécessitant la mise en place d'une réglementation de la circulation, dans la traversée de l'agglomération ;

VU la demande de la Collectivité Européenne d'Alsace – Centre d'Entretien et d'Intervention de Thann/Fellering et Lintahl en date du 29/07/2024 ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera alternée de nuit sur la R.D. 1066 du **lundi 19 août 2024 à 20h00 au samedi 24 août 2024 à 06h00** ;

Article 2 : Pendant ces travaux de nuit, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement) sera mis en place ;

Article 3 : Le dépassement des véhicules, autres que les deux roues, est interdit ;

Article 4 : La vitesse est limitée à 30 km/h pour tous les véhicules ;

Article 5 : La commune de Ranspach décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident consécutif au non-respect du présent arrêté.

Article 6 : Le Maire et en règle générale tout Agent de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à Colmar,
- Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- Monsieur le responsable du CEI de FELLERING (Collectivité Européenne d'Alsace),
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de FELLERING,
- Monsieur le Chef de Poste de la Brigade Verte du Haut-Rhin à SOULTZ,

ARRETE CERTIFIE EXECUTOIRE

Fait à RANSPACH, le 31/07/2024



Le Maire :

Jean-Léon TACQUARD